

Charte de Jumelage-Coopération

entre

Sélinkégnny (région n°1, Mali) et
Roncq (département du Nord, France)

A Roncq, le 18 Septembre 1988

Devant les problèmes de survie du Tiers-Monde et l'état de sous équipement des villages sahéliens, persuadés des chances de développement réciproque qu'apporte la meilleure connaissance entre les races et les peuples d'origines différentes, la ville de Roncq, l'association Roncq-Sélinkégnny de jumelage coopération, le village de Sélinkégnny et l'association pour l'aide au développement de Sélinkégnny, décident de signer une charte de jumelage-coopération et d'amitié.

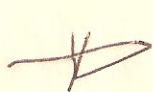
Ce jumelage-coopération est réalisé dans un esprit d'échanges entre partenaires égaux, afin d'aider le village à se développer (dans les domaines scolaire, sanitaire, économique, agricole, culturel, social etc) il représentera une source d'enrichissement mutuel et l'espoir d'une coopération juste dans un monde plus solidaire.

Le Commandant du Cercle de Bafoulabé,

Le Chef du village de Sélinkégnny,

Le Maire de Roncq,

Le Président de Roncq-Sélinkégnny,



Les Présidents de l'A.P.A.D.S.





